Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500291-20251124-DE_84_2025-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers absents : 07
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickael, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : CORMIER René, ESNAULT Alain, CARRIC Julie, GARZETTA Jean-Pierre
Absents : LEROUX Béatrice, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy
Pouvoirs : GARZETTA Jean-Pierre à JACQUEMIN Bruno, CARRIC Julie à PIOT Marcel.
Secrétaire de séance : BOUVIER Stéphanie

OBJET DE_84_2025 : FINANCES : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1, qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Considérant la nécessité, avant l'adoption du budget 2026, de poursuivre ou engager certaines dépenses d'investissement, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget 2026, les dépenses suivantes :

Chapitres		Total des crédits d'investissement ouverts au budget 2025	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2026
204	204182	131 670 €	**32 900 €**
21	212	40 000 €	**10 000 €**
21	2158	48 500 €	**12 125 €**
21	2184	10 000 €	**2 500 €**
23	231	1 748 210 €	**437 000 €**

Et dit que les dépenses précitées seront inscrites au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOUVIER

Le Maire,
Marcel PIOT

MAIRIE DE BONNEMAIN (Ille-et-Vilaine)